R. Que vouliez-vous dire ?
R. Parcequ'on n'a pas volé.
D. Vous ne faisiez pas allusion à l'assassinat.
R. Non.

GUEPIN

D. Guépin, quel rôle deviez-vous jouer dans cette affaire ?
R. Kerkhove m'a dit: Viens, allons faire un coup! Je suis content ai-je répondu. Nous sommes partis vers Marquette en prenant chacun du poivre dans notre poche. En route Cailleux a eu les fièvres et a dû se coucher dans un champ.
Kerkhove a pris le poivre qu'il avait dans sa poche et m'a dit: Allons à deux chez Desrumaux. Nous sommes allés rue d'Antin. Nous avons bu un canon dans un cabaret en face pour voir quand le boulanger sortirait.
Le boulanger n'est pas sorti, Kerkhove a dit : Ah ! tant pis, je vais faire le coup tout de même. Je l'ai laissé aller tout seul.
Kerkhove à Guépin. — Tu étais sur le seuil de la porte.
R. Oui, mais je suis pas rentré t'as même dit : T'es un lâche ; je ne ferai plus d'affaire avec toi !
Kerckhove. — Oui c'est vrai ça.
Le président fait remarquer que comme dans le crime d'Ascq, accompli par Baillet et Duthilleul il y a ici deux caractères différents l'un énergique, l'autre vicieux et lâche. Ame de feu et âme de boue l'un dominent l'autre car Kerkhove dominait Guépin.
Quand l'heure de la punition est arrivée, l'un n'a plus rien fait.

CAILLEUX

D. Quant à vous, Cailleux, vous n'avez pas participé à cette démarche chez le boulanger. Avez-vous eu du poivre ?
R. Oui, Kerkhove m'en a donné mais j'ai été pris des fièvres des colonies.
D. Si vous n'aviez pas eu de fièvre, auriez-vous accompagné vos co-accusés.
R. Oui.

Chez le marchand d'huile

M. le président arrive à l'affaire de Marquette. La tentative contre madame Desrumaux ayant échoué, Kerkhove a proposé à Guépin de retourner à Marquette, ils prirent la précaution d'acheter en route un litre vide afin de le faire remplir d'huile par la femme qui leur ouvrirait la porte.
Le président — Ils sont allés alors une seconde fois chez le marchand d'huile. Comme chez le boulanger, Guépin s'est mis près de la route.
Chemin faisant ils avaient rencontré Cailleux qui n'était plus malade et qui cette fois, les suivit.
D. Est-il vrai, Kerkove, que vous ayez voulu pénétrer chez M. Marchand.
R. Comme la première fois. La même chose.
D. Vous étiez résolu à jeter du poivre à la figure de la nièce de M. Marchand.
Et vous Guépin ?
Guépin. — Je devais rentrer avec lui,
D. Et vous Cailleux ?
Cailleux. Je ne suis pas été le matin (sic).
L'avocat général. — Ils sont allés deux fois à Marquette.
Le président. — Oui, c'est de la seconde fois que je parle. Quel rôle, Cailleux deviez vous jouer ?
R. Je devais rentrer pour fouiller la maison,
D. Vous ne deviez pas assassiner ?
R. Si on avait été attaqué, on s'aurait défendu.
D. Si eux s'étaient trouvés attaqués ?
R. Je les aurais aidés à se débarrasser.
Le président à Kerkhove. — Reconnaissez-vous avoir dit au juge : si nous n'avions pu le bâillonner, nous aurions fait autre chose.
R. Oui.
D. Qu'auriez-vous fait ?
R. Nous les aurions enveloppés dans quelque chose ou enfermés dans une garde robe.
D. Vous ne vouliez pas les étrangler ?
R. Non, si je l'avais fait je ne l'aurais pas su.
Le président au jury. — Ils sont allés ensuite se coucher dans les champs parce que le vol chez le curé d'Esquermes n'était possible qu'un dimanche.

Au presbytère d'Esquermes

Le président raconte en détail la tentative d'assassinat d'Esquermes.
Quand on vint au secours de la victime, Kerkhove était couché sur elle. Guépin prit aussitôt la fuite en fermant la porte derrière lui.
Kerkhove fut pris. En fuyant, son complice trouva Cailleux qui faisait le guet. Ce dernier lui dit : « Il faut débarrasser Kerkhove. S'il y a un coup de torchon à donner, il faut le faire. Tous deux auraient accompli cette menace mais la porte étant fermée ils ne purent rentrer.
Le président à Kerkhove. — Combien de temps êtes-vous restés devant le presbytère d'Esquermes ?
Kerkhove. — Nous sommes venus à la messe de cinq heures, à celle de neuf heures, et aux Vêpres.
D. Vous avez sonné.
R. Oui.
D. La domestique a ouvert à l'aide d'une paresseuse et vous êtes entrés dans le vestibule.
R. Oui.
D. La bonne était sur le seuil de la seconde porte ; qu'avez-vous dit ?
R. J'ai dit que je venais pour un contrat de mariage. Elle m'a répondu : « Il faut s'adresser chez le vicaire, à côté.
J'ai dit : Je ne vais pas à côté et j'ai jeté le poivre! J'ai comprimé d'une main la gorge, de l'autre la poitrine dans l'intention de l'étourdir.
D. Que faisait Guépin.
R. Je ne sais pas.
D. La servante a dit que pendant que vous la terrassiez un autre lui donnait des coups de pied et de poing.
Kerkove. — C'est possible.
D. Reconnaissez-vous avoir dit à l'instruction qu'une minute de plus et la domestique y passait.
R. Oui, possible qu'elle y passait puisqu'elle l'a dit elle-même : « Une minute de plus et j'y passais». Mais je ne l'aurais pas su si je l'avais étranglée.
D. Vous ne saviez pas si vous ne l'aviez pas tuée.
Kerkove. — Elle criait encore.
Le président à Guépin. — Avez-vous jeté du poivre à la figure de la domestique.
R. Non.
D. Pourquoi ne l'avez-vous pas jeté?
R. Je n'en avais pas assez, Kerkove me l'avait repris.
D. La bonne déclare que vous lui avez donné des coups de poing et de pied.
R. Ce n'est pas vrai. Je rentrai quand j'ai entendu crier par le domestique : Qu'est-ce qu'il y a là, je n'avais pas l'intention de faire du mal. Du moment qu'on est à deux on peut voler et ne pas faire de mal.
Le président à Cailleux. — Avait-on décidé de tuer ?
R. Oui. (sensation).
D. Vous avez au moins le mérite de la franchise.
Le président à Kerkhove.— Vous entendez la déclaration de Cailleux.
Kerkhove. — Mais Cailleux ce n'est pas moi, je ne viens pas ici pour dire des mensonges, mais pour dire la vérité. Dans l'instruction, je n'ai jamais menti. M. du Liscouet, juge d'instruction, ici présent, peut le dire.
Il est fort possible que Cailleux l'aurait fait, mais pas moi.
Le président à Cailleux. — Vous continuez à dire n'est-ce pas qu'on avait décidé de tuer ?
R. Si on n'avait pas eu besoin de la faire on l'aurait bâillonnée et ligotée.
D. En cas de besoin, vous l'auriez tuée.
R. Oui (sensation).
Le président fait remarquer que dans l'instruction les accusés ont toujours été arrogants, se vantant de leurs projets criminels et racontant avec orgueil que rien ne pourrait diminuer leur audace.
Le matin, tandis qu'ils faisaient le guet, une enfant est passée près d'eux. Elle a entendu l'un d'eux dire : « Je ne veux pas faire ça » Mise en présence de Kerkhove et de Guépin elle a déclaré ne pas les reconnaître, mais quand on lui a montré Cailleux elle a dit : c'est peut être lui Cailleux, s'est contenté de répondre : Je ne suis pas de ceux qui reculent. Je suis toujours prêt.
Le président à Cailleux. Vous n'avez pas tenu le propos que rapporte la petite fille.
Guépin. C'est moi qui l'ai dit.
Le président. Ah! vous le déclarez maintenant. Ça ne m'étonne pas.
A Kerkhove.— Guépin a-t-il tenu ce propos?
R. Je ne sais pas. Je suis allé jusqu'au boulevard Montebello c'est peut être pendant ce temps qu'ils ont tenu à deux cette petite conversation.
Cailleux — Oui, Guépin l'a dit.
D. Pourquoi ne l'avez-vous pas déclaré à l'instruction ?
R. Parce que je ne m'en rappelais pas.
Guépin. — Je l'ai dit au second juge d'instruction.
M. l'avocat général— Parce que M. du Liscouet est ici.

Les interrogatoires sont terminés.
Comme on le voit les trois gredins y ont répondu avec cynisme et cependant leur attitude pendant l'instruction avait été paraît-il bien plus arrogante encore.
On passe à

L'audition des témoins

Mlle Julie Fiévet

52 ans, domestique chez le curé d'Esquermes, la victime de la tentative d'assassinat.
Le président. — A quelle heure a-t-on sonné au presbytère.
R. A 2 heures 25. Ils avaient vu sortir le curé ils ont laissé la porte ouverte J'ai demandé ce qu'ils voulaient : ils ont dit qu'ils venaient pour un acte de mariage. Comme je leur répondais de s'adresser chez le vicaire ils m'ont jeté du poivre à la figure et terrassée.
Le président. — Baillet et Duthilleul demandaient un acte de décès, ceux-ci demandent un acte de mariage.
D. Qu'est-ce qui vous a jeté du poivre?
R. J'ai vu quatre mains se lever, puis j'ai perdu connaissance.
D. Pendant qu'on vous serrait à la gorge on vous portait des coups de pied et de poing.
R. Oui, je le crois.
D. Est-ce qu'on vous serrait assez fort pour vous empêcher de respirer.
R. J'étais presque étouffée quand M. Leroy est arrivé.
D. Et si M. Leroy n'était pas arrivé?
R. J'étais presque « partie ». Il a dû m'appeler trois fois. Je n'entendais plus et je ne pouvais plus parler.
Le président au jury. — Kerkhove a d'ailleurs déclaré qu'il avait serré le quiqui.
A l'avocat. — N'avez-vous pas de questions à poser ?
Kerkhove se levant. — Moi j'en ai eu une. Cette dame dit qu'elle allait y passer, elle ne dit pas la vérité puisque elle a pu se lever toute seule.
Moi quand je suis prêt à mourir je ne peux plus marcher (sic).
Le président. — Ça dépend de la mort qui vous attend Il en est une pour laquelle vous pourrez encore marcher une minute avant.

Auguste LACROIX

53 ans, concierge de l'établissement Saint-Nicolas, était entré dans le presbytère par la porte de derrière quand on a sonné et que la domestique a ouvert la porte.
Je lavais la vaisselle dit-il. J'ai entendu un cri déchirant; je me suis précipité, J'ai vu un individu couché sur Mlle Fiévet pendant qu'un autre, après lui avoir donné des coups prenait la fuite.
J'ai saisi celui qui était sur la victime et je lui ai dit ; Que faites-vous malheureux ? Il m'a répondu :
Nous venons pour étrangler la servante et pour voler.
Kerkhove — Je n'ai pas pas parlé d'étrangler, mais de voler. Cet homme ment.
Le président — Vous êtes moins fanfaron que pendant l'instruction.
D. au témoin — Vous n'avez jamais dit que vous aviez vu le second porter des coups.
R. J'ai cru voir qu'il allait porter des coups.
Le président adresse des félicitations au témoin qui a fait preuve de beaucoup de courage.

Marie DELBOUR

13 ans, varouleuse, est passée près du presbytère et a entendu dire par un des accusés : « Nous irons à la maison du curé.
D. En êtes-vous sure?
R. Non, je n'en suis pas bien sure.
Le président. Oui, c'est peu vraisemblable.
Est-ce qu'un autre n'a rien répondu.
R. Oui, l'un a dit : « je ne veux pas faire cette affaire là. Ça j'en suis sure
La petite fille croit que c'est Cailleux qui a prononcé ces paroles.
Le président à Cailleux.— Pourquoi avez-vous fait au juge d'instruction cette réponse que je citais tout à l'heure je suis prêt à tout je ne recule jamais ?
Cailleux. — J'ai répondu comme je le pensais.

Henriette HOCHART

58 ans, ménagère à Marquette, habite avec son oncle, qui a 82 ans. Elle avait un petit commerce d'huile qu'elle n'a plus. La veille du crime d'Esquermes, un individu est venu lui demander de l'huile.
D. Et vous avez fermé la porte.
R. Oui, mais pas par crainte. J'ai répondu que nous ne vendions plus d'huile. Il ne voulait pas me croire, alors j'ai poussé la porte.
D. On vous croyait riches.
R. C'est que nous faisons beaucoup de charités. Il le sait bien, Kerkhove. Il a eu souvent du pain et des gros sous.
Kerkhove. — C'est vrai.
Le président. — Il est vraiment malheureux de voir des hommes jeunes et robustes comme ceux-là, vivre de mendicité. Il n'y a pas au monde de plus grand danger pour la société que la tolérance accordée à ces paresseux.

Amand DESRUMAUX

a eu Kerkhove comme ouvrier. La veille du crime il est venu demander un petit pain, Son fils était parti depuis cinq minutes avec la voiture.
Le témoin a entendu sonner le timbre de la maison, il est aussitôt arrivé de la cour au moment où les assassins allaient jeter du poivre à sa femme.
D. Quelle heure était-il ?
R. Trois heures de l'après-midi.

M. GLATIGNY

commissaire de police à Lille, 60 ans, a fait la première enquête. Il en raconte les détails qui sont déjà connus.
Les accusés ont eu une attitude épouvantablement cynique Guépin a même dit : Si j'avais eu du poivre je l'aurais jeté aux yeux du type (Delacroix) et je lui aurais vite fait son affaire.
Guépin. — Oui, j'ai dit cela pour prouver que je n'avais pas de poivre.
Le président. — Ou que vous n'en aviez plus.
Guépin. — Kerkhove a toujours dit que c'était moi qui avait tout fait. Cependant c'est lui qui avait travaillé chez le boulanger. C'est lui qui avait appris d'un nommé Auer qui était en prison qu'il y avait un coup à faire à Esquermes.
Le président au témoin. — Etaient-ils depuis longtemps à Lille ?
R. Non, ils sont sortis de prison le vendredi et c'est le dimanche qu'ils ont commis le crime.
D. Guépin vous n'avez jamais travaillé depuis 1888 puisque vous avez passé presque tout le temps en prison.
Guépin. — J'ai travaillé un peu.
Le témoin. — Kerkhove a dit que s'il avait eu un revolver, il aurait tiré sur Guepin, parce qu'il avait été assez lâche pour se sauver et l'enfermer dans la place.
L'audition des témoins terminée, la parole est donnée à M. l'avocat général.

LE RÉQUISITOIRE

M. l'avocat général commence son réquisitoire à 3 heures 35.
Il cite la kirielle de condamnations qui ornent le casier judiciaire des accusés, puis reprend les faits de l'accusation.
Il ne réclame pas pour Cailleux l'expiation suprême mais il requiert un verdict sans pitié pour les deux autres assassins.
Nous nous trouvons en face de faits de nature à susciter toute notre indignation. Il ne manque qu'un retard d'une minute dans l'arrivée de Delacroix pour qu'il y ait assimilation complète entre ce crime et celui de Bailliet et Duthilleul à Ascq.
Des hommes jeunes comme ceux que nous jugeons, qui peuvent travailler et ne demandent leurs moyens d'existence qu'au vol et à l'assassinat sont un danger considérable pour la société et nous avons pour devoir de les mettre dans l'impossibilité de nuire.
M. l'avocat-général ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes pour Cailleux mais il demande de châtiment suprême contre les deux autres.
Si vous estimez cependant que Guépin ait quelque droit à votre pitié c'est à la lâcheté qu'il le devra.
Faisant allusion à la plaidoirie de Me Dhooghe dans l'affaire d'Hautmont, M. l'Avocat général dit :
Vous avez entendu hier une admirable thèse philosophique contre la peine de mort mais j'estime quant à moi qu'elle est la seule peine qui fasse courber le front aux gens de cette sorte. C'est parce que l'échafaud leur apparaît aujourd'hui que les accusés ont abandonné en partie le cynisme et l'arrogance dont ils ont constamment fait preuve dans l'instruction.
Je requiers de vous, Messieurs, la peine de mort au moins contre Kerkhove parce que la loi le veut, la justice le commande et la sauvegarde de la Société l'exige.

LES PLAIDOIRIES

Défense de Kerkove

M° Vitrant défend Kerkhove. Il a la certitude que le jury après le terrible exemple de la veille ne voudra pas appliquer le châtiment suprême à son client.
Il espère que le verdict ira plus avant que les circonstances atténuantes et permettra à la Cour de descendre dans l'échelle des peines.
Le défenseur retrace la vie de Kerkhove, né de parents honnêtes qui moururent alors qu'il avait huit ans
Condamné à un an pour incendie par imprudence il fut incarcéré à la maison centrale de Loos et dans la honteuse promiscuité de la prison fit son apprentissage du vol.
Ces criminels qui prennent du poivre pour toute arme sont des hâbleurs. Hier le jury se trouvait devant des criminels de profession et y avait un cadavre. Aujourd'hui les conséquences de l'affaire n'ont aucune gravité et il est impossible de ne pas accorder les circonstances atténuantes à Kerkhove. Il serait juste même d'aller plus loin et de ne pas condamner pour meurtre un accusé qui n'avait pas l'intention de tuer, c'est un voleur et non un assassin.

Défense de Guépin

M° Berthould défend Guépin. La presse a bien mérité de la justice en jetant dans l'esprit toutes sortes de préventions contre les accusés, vulgaires voleurs qu'on a présentés comme les criminels dangereux.
Guépin a été élevé à l'école du crime puisqu'il est entré en prison à 11 ans jusqu'à 21, n'ayant pour compagnons habituels que des malfaiteurs de la pire espèce.
Le défenseur au cours de sa plaidoirie met en doute la déposition du témoin Lacroix en ce qui concerne les coups portés par Guépin. Il blâme les restrictions de bedeau de Lacroix et s'étonne qu'un homme d'église ait eu l'impudence de faire devant le jury une déposition autre que celle qu'il a faite dans l'instruction. »
Pour montrer la fanfaronnade des accusés l'avocat raconte un incident qui s'est produit à la prison lorsque M. le Président de la Cour d'assises alla leur rendre visite. L'un d'eux dit au magistrat : C'est pour cette fois l'échafaud? Et M. le président répondit négativement
—Ce n'est pas à votre client, dit en souriant M. Vibert.
Le défenseur demande au jury de ne pas comparer le crime de Baillet et Duthilleul, celui de Claeys et Degroote aux faits reprochés aux accusés d'aujourd'hui.

Défense de Cailleux

M° Lallement implore l'indulgence du jury pour Cailleux. Fils d'un père mort fou à Armentières, Cailleux fut chassé à neuf ans par sa mère, qui vivait en concubinage et voulait supprimer une bouche inutile.
Le 11 décembre 1875, à neuf ans, il était mis en maison de correction jusqu'à vingt ans,
Le jeune défenseur fait un tableau émouvant des promiscuités de la maison de correction.
Engagé dans l'infanterie de marine envoyé au Tonkin, sous un coup de fièvre chaude il donne un soufflet à un caporal et est condamné à 5 ans de travaux publics. Sa bonne conduite le fait gracier d'une partie de sa peine. Il est renvoyé en France au 3e régiment d'infanterie de marine. Venu à Roubaix en convalescence pour un mois, il déserte et passe en Belgique. La vie de misère recommence et c'est alors qu'il est condamné pour vagabondage. A la sortie de prison expulsé de Belgique. Il rencontre Kerkhove et Guépin.
Voilà son existence.
Cailleux est un vaincu, las de tout, il se rend, ne veut pas se défendre et se livre tout entier à vous.
Quelle reconnaissance doit-il à cette société au nom de laquelle on demande sa condamnation.
M° Lallement demande au jury de ne pas condamner Caillieux pour tentative d'assassinat mais simplement pour vol.
La cour pourrait alors ne prononcer contre lui que la peine de vingt ans de travaux forcés.
M° Vittrant fait remarquer que son client quelle que soit la condamnation prononcée contre lui est passible de la relégation.
Les trois accusés déclarent n'avoir rien à ajouter pour leur défense.
Le jury se retire à 5 heures 10 dans la salle des délibérations. Vingt-six questions lui sont soumises.

LE VERDICT

Il est six heures moins dix quand le jury rentre dans la salle d'audience. Sauf sur la dixième question le verdict est affirmatif sur toutes les autres. Des circonstances atténuantes sont accordées à Cailleux.
Les accusés sont introduits.
M. l'avocat-général se lève et requiert contre Kerkhove et Guépin la peine de mort et les travaux forcés contre Cailleux.
La cour se retire pour rédiger l'arrêt.
Pendant ce temps, Guépin rit comme une petite folle, fait des signes d'intelligence avec une femme qui se trouve dans les tribunes publiques et frappant du coude gauche Cailleux, montre à sa droite d'un air de pitié Kerkhove qui est atterré.
Tournant les yeux vers les journalistes, Guépin dont le cynisme écœure, porte la main au cou et fait le mouvement du couteau qui tombe. Et toujours souriant, il dit : Ah ! on ne meurt qu'un coup.

LES CONDAMNATIONS

A six heures 5 la cour rentre en séance et donne lecture de l'arrêt.

Kerkhove et Guépin sont condamnés à la PEINE DE MORT. L'exécution aura lieu sur une des places publiques de Lille.

Cailleux est condamné à vingt ans de travaux forcés.

Un frisson secoue le public qui était loin de s'attendre à un châtiment aussi sévère.
Les condamnés sortent, Guépin et Cailleux en riant, Kerkhove en faisant des efforts visibles pour retenir ses larmes.
A six heures 10 les portes de la prison St-Vaast se refermaient sur ces deux nouveaux condamnés à mort.
Dans Douai la sévérité du jury quoique approuvée en général faisait l'objet de toutes les conversations. L'avis presque unanime est que le président de la République commuera la peine de Kerkhove et Guépin, mais cette double grâce rendra presque impossible celle des deux condamnés de la veille. L'échafaud se dressera certainement bientôt à Hautmont.

Paul Assoignion.

TENTATIVE D'ASSASSINAT A KAIN (Belgique)

La Cour avait jugé avant le drame d'Esquermes une tentative d'assassinat résumée ainsi par l'acte d'accusation :
Le 10 janvier 1893, vers sept heures et demie du soir, Vargue, âgé de 31 ans, demeurant à Roubaix, qui est de nationalité française, entra dans un estaminet tenu à Kain (Belgique) par Mme Steuve, veuve François, et se fit servir du genièvre. Il causa longuement avec cette femme dans le but de savoir si elle avait de l'argent chez elle.
Il s'informait en même temps des moyens de sortir rapidement de la maison, et regardait si les voisins qui habitaient de l'autre côté du chemin étaient encore levés.
Vers dix heures moins un quart, la cabaretière l'ayant engagé à sortir, Vargue se jeta sur elle et lui porta à la tête plusieurs coups d'un couteau qu'il avait tiré de sa poche en disant : « C'est de l'argent qu'il me faut ! »
La victime ayant réussi à lui arracher son arme des mains, il la saisit par le cou et essaya de l'étrangler; mais n'ayant pu parvenir à étouffer ses cris et craignant que ses appels fussent entendus, il prit la fuite et repassa en France.
La veuve François a reçu sept coups de couteau à la tête. Elle a été malade et dans l'impossibilité de travailler pendant plus de 5 semaines.
Tout démontre que Vargue avait prémédité son crime. Le 4 janvier précédent, il était déjà venu frapper à la porte de la dame Steuve à 8 h. 1/2 du soir, mais cette femme avait refusé de lui ouvrir.
Le 10, lorsqu'il est entré dans le cabaret de la victime, il avait sur lui le couteau dont il s'est servi pour la frapper. A cette époque, il était sans ressource. Il cherchait par tous les moyens possibles à se procurer de l'argent.
La tentative chez la veuve François ayant échoué, il alla le lendemain voler chez son beau-frère Delmotte.
Arrêté en France sur la dénonciation des autorités belges, l'accusé a avoué son crime, mais il a prétendu qu'il voulait seulement se venger de ce que la veuve François voulait le mettre dehors.
Les plus mauvais renseignements ont été recueillis sur le compte de Vargue. Ses antécédents judiciaires sont déplorables. Il a déjà subi trois condamnations dont deux pour vol.
Défenseur M° Cattel.
Vargue est condamné **aux travaux forcés à perpétuité.**

Nouvelles à la Main

Mme X... n'a jamais quitté Montmartre, mais elle a la manie innocente de faire croire qu'elle a visité l'Europe dans tous ses recoins.
— Lorsque vous êtes allée à Venise, lui demande un auditeur du récit de ses voyages, avez-vous vu le lion de Saint-Marc ?
— Si je l'ai vu, je crois bien. Je l'ai vu juste au moment où on lui apportait son repas.

***

Plus d'enfants !
La petite Lucy apprend le piano.
Elle vient de jouer avec succès son « morceau » et sa maîtresse lui dit :
— Pour votre récompense, je vous donnerai « Roméo et Juliette ».
— Oh ! Roméo me suffira !

***

Chez le maréchal-ferrant.
— Qu'est ce que vous faites donc de tous ces vieux fers ?
— On les refond et l'on emploie la matière à la fabrication des neufs.
— Alors, je comprends ; tout ce qui est *déferré* n'est pas perdu.

Brule-Maison.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. (Hippodrome). — Dimanche 11 juin 1893. Une seule représentation.
Bureaux à 7 h. 3/4 Rideau à 8 heures 1/4.

LE TRAIN DE PLAISIR
Comédie-bouffe en 4 actes, de MM. Hennequin, Mortier et Saint-Albin
1er acte, Le voyage de noce — 2e, A Monaco — 3e, Les oubliettes de Roquebrune — 4e, Quelle drôle de prison.
On commencera par
Le Renard bleu
Comédie en un acte de M. Hennequin
Prix des places : Loges et fauteuils 4 fr.— Pourtours 2 fr. — Ires de face 1.50 — Ires de côté 1.25 — Galeries, 0 50.
Pour la location, s'adresser comme d'usage.

KERMESSES

Dimanche 11 juin. — Lille (fête communale), Esquermes (Lille), Fâches, Beaucamps, Gruson, Hantay.

PETITE CORRESPONDANCE

E. H. Loos. — Les droits de sceau sont de 175 fr. 25, mais vous pouvez solliciter la remise de tout ou partie de cette somme. — *M. H.* — Oui, si vous obtenez le consentement d'un colonel.

Le Facteur.

CONVOCATIONS

Fanfare Delattre. — Les musiciens de la Fanfare Delattre sont priés de ne pas manquer à la répétition générale qui aura lieu ce soir à 8 h. 1/2 en vue du concert de dimanche prochain.

Etat-civil de Roubaix

Du 8 juin

Naissances — Louis Mortier, rue Solférino, 58. — Blanche Honoré, rue Choiseul, cour Lefebvre, 20 — Louise Baert, rue Turgot, cour Duforest — Raymonde Deneve, rue Archimède — Lucien Allard, rue de l'Epeule.
Décès. — Zélie Clarisse, 2 ans, rue Cuvier, 23 — Gantier, présenté sans vie, boulevard Gambetta, 200. — Vanderdungen, présenté sans vie, rue de Lille, cour Fauvarque, 1. — Jules Legrand, 23 jours, rue de Menin, 60 — Desrée Desobry, 48 ans, Hôtel Dieu.

Etat-civil de Tourcoing

du 8 juin

Naissances. — Antoinette Wagnon, rue Mourcoux — Eugène Destombes, rue d'Anvers — Jules Desmettre, rue Lerouge — Hélène Laverge, rue Houchard — Henri Tavernier, pont de Neuville — Aline Delestombe, rue des Phalempins — Jeanne Lebrun, rue de Paris.
Décès. — Sophie Béene, 73 ans, sans profess., chemin des Carliors. — Louis Debruyne, 3 mois, rue de la Cité. — Ange Cromelinck, 66 ans, rue de Marseille.

Change et Fonds publics

J. BULTÉ
35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.
Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.
Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.
ORDRES DE BOURSE

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 juin 1893.

L'allure de notre marché est identiquement la même que celle d'hier, et il est à prévoir que toutes les séances qui vont suivre seront la reproduction exacte des précédentes jusqu'à ce que le gouvernement se décide à abroger la malencontreuse loi sur les opérations de Bourse.
Le 3 0/0 est à 98.45.
Le 4 1/2 finit à 105.95.
L'Italien est plus discuté à 93.30.
L'Extérieure redescend à 66 3/16.
Malgré les affirmations des journaux officieux, on doute du succès des combinaisons ministérielles destinées à équilibrer le budget.
Le Portugais se traîne de 22 13/16 à 22 3/4.
Le marché des Sociétés de Crédit n'est pas plus animé que celui de nos Rentes.
Sur ce groupe, les transactions ont été insignifiantes, mais cependant les cours se soutiennent.
La Banque de France fait 3.910.
Le Crédit Foncier s'arrête à 976.
Ses obligations sont l'objet de nombreux achats de la part des capitaux de placement.
Le Comptoir National d'Escompte est tenu à 485.
Le Crédit Lyonnais s'est traité à 762.50 et 763.75 en clôture.
La Société Générale reste à 470.
L'obligation 3 0/0 des Immeubles de France passe de 386 à 386.50. La 4 0/0 se maintient à 474.
L'obligation des Chemins Economiques finit à 422.50.

Ch. Heyman et Cie
10, rue du Quatre-Septembre. — Paris.

Le Comptoir de Change
A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

LILLE 69 bis, rue Nationale | ROUBAIX 6, rue de la Gare.

PAIE immédiatement à présentation sans classement ni bordereau.
1° *Sans frais* les coupons : Russes, Hongrois, Anglais, Suédois, Chemins de fer français, etc., etc.
2° Tous autres Coupons Français et Etrangers, à toute époque avant l'échéance, moyennant commission variant suivant le délai d'escompte.
3° Tous titres remboursables.
Achète et vend à forfait toutes valeurs négociables Titres contre espèces.
EXÉCUTE à des conditions particulières même titres contre espèces, tous ordres aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Berlin, Londres, Amsterdam.

Vente avec option de revente après tirage, à 2 francs d'écart de Valeurs à lots de tout repos telles que Lots Congo, Bons Panama, Bruxelles, Anvers, etc., etc.

Conditions particulières pour les Sociétés financières.

REVUE HEBDOMADAIRE

Température — Le beau temps a encore prévalu pendant cette huitaine. Nous avons bien eu quelques orages, mais ils n'ont été accompagnés que d'une pluie insignifiante de sorte que la campagne se plaint toujours assez vivement de la sécheresse ; celle-ci, en effet, dure depuis trois mois et demi, sauf quelques courtes et tardives interruptions, et elle affecte certains produits qui ne donneront qu'un maigre résultat quoi qu'il arrive ; les blés, pourtant et par exception, ont la perspective de donner presque certainement une bonne récolte.
En somme, dans l'ensemble, la culture ne saurait compter cette année encore que sur une prospérité très relative.
Blés indigènes. — Offres presque nulles à prix faibles. On cote les roux de 19,25 à 20 fr. le quintal et les blancs 20 à 20,50 sur les marchés et aux usines.
Blés exotiques — La vente est toujours très difficile, sinon impossible. A peine parvient-on à vendre quelques lots de blés des Indes qui ont un emploi spécial.
Voici les cotations actuelles : Californie 1 22 à 22,10 ; Walla 21,25 ; roux d'hiver 22 : Club 1 22 et Delhi 21,75 ; Kurrachee 21 : Plata 21,50 et Australie 22,50 Dunkerque.
Farines. — Inactives de 26,50 à 29 suivant marques et système de mouture.
Grains grossiers. — Les articles ainsi dénommés sont exclusivement ceux qui donnent lieu à des affaires suivies et cela tient, les hauts prix du moins, à leur rareté, résultat des murailles de Chine, qui empêchent les produits similaires de l'étranger à se confondre avec les nôtres et d'en atténuer la cherté, résultat en outre, qui va à l'encontre des intérêts de la culture qu'on veut protéger, puisque les maïs; les seigles, les orges et les avoines que l'on détaille en si grande quantité en ce moment sont principalement destinés aux bestiaux de nos fermes.
Le maïs vaut 15 fr. Dunkerque et le seigle 15.75 Lille.
Orges soutenues à 19,25, les Philippeville vieilles 16,60 à 16,75 les nouvelles à livrer. Orges de Russie 14.75 à 15,25 suivant choix Avoines fermes de 21 à 21,25. Le tout avec demande suivie.
Graines oléagineuses. — Le marché des graines est calme en ce moment, mais comme il est très intermittent les détenteurs de colzas et d'huiles ne s'effraient pas de la baisse de Paris, persuadés que la position s'améliorera dès juillet-août.
On cote : Guzerat 26, Cawnpore jaunes 25,25; Id. bruns 23,25 c. f. a. RAT.
Lins de Bombay disponibles 27,50 et à livrer vers 27 c. f. a. LAT : London terms.

A. Bourbotte.

BOURSE DE LILLE

Du 8 juin 1893

ACTIONS BANQUES ET DIVERSES

Benjamin Delgutte et Cie (s. 500 t. p.) p. 492.50, 500.

BOURSE DE BRUXELLES

Emp. 3 1/2, s. I.	102 85	Brux. lib. 1886.	106 25
— sér. II.	103 90	Non libéré 1886.	— —
— sér. III.	102 75	Ostende à pr..	31 —
— 3.	101 20	— 1877 4.	115 —
— 2 1/2.	92 15	— 1885 3.	97 55
Annuités 4 1/2.	— —	Tournai 1874..	51 75
— 4.	— —	— 1886 3 1/2.	— —
— 3.	— —	Gand 1868.	— —
Cr. com. 4 1/2.	116 25	— 1880.	109 87
— 4	— —	— 1883.	106 —
— 3.	— —	Liège 1853.	— —
— 3 pc 1861.	— —	— 1860.	— —
— 3 pc 1868.	— —	— 1868.	102 75
Anvers 1887 lib.	104 62	— 1874.	105 50
Anv. libéré 1887.	— —	— 1879.	— —

VIN Envoi gratis et franco, sous enveloppe PETIT LIVRE, contenant plus de 150 Recettes et Prix courant des matières pour faire soi-même à 2 sous le litre et sans frais d'ustensiles, **Cidre** de pommes sèches, **Vin** de Raisins secs, **Bière**, et avec économie de 50 0/0. On peut fabriquer Cognac, Eau-de-Vie de Marc, Rhum, Absinthe, Kirsch, Bitter, Genièvre de Hollande ; Liqueurs exquises et hygiéniques : Chartreuse, Bénédictine, Raspail, Menthe, etc. **Bouquets** pour tous les vins. — Produits pour guérir toutes les maladies des Vins et pour la clarification de tous liquides.— Matières première pour parfumerie. — **Extrait de Fruits** pour colorer vins de raisins secs. piquettes, etc. — Parfums pour tabacs à priser et à fumer et cent autres utilités de ménage. — Ecrire BRIATE et Cie, Négociants à Prémont (Aisne). — Pas de Timbre à adresser pour envoi franco.
5348

PLUS DE CHAUVES!
Ni de CHEVEUX GRIS

Arrêt ... des cheveux par la
POMMADE QUINQUE LECHAUX
Pommade hygiénique, régénératrice
qui supprime les teintures, empêche de blanchir augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures.
Milliers de Certificats et Attestations.—Prospectus explicatif gratis.
Le pot franco par la poste, 4 fr.; 6 pots franco, 21 fr.
Maris LECHAUX, Phien-Chte, rue Ste-Catherine, 164, BORDEAUX.
Dépôt à Lille : Pharmacie du Docteur Ozil, rue Esquermoise, 60; Fanyau ; Doute et Cie; Cosnes; Pharmacie centrale Gobert et Cie; Deroubaix, rue Puébla. — A Tourcoing : MM. Brunsen; Vanneufville. — A Valenciennes : M. Sabin Boulet. — A Fresnes, A. Barrier. — A Maubeuge, M. Huart, pharmacien, rue de Mons. — A Boulogne-sur-Mer : M. Dutertre, pharmacien — De Bil, Th. rue de la Cour, à Hondschoote (Nord). — Toutes pharmacies.

Le Parfait Nourricier n'est pas seulement le meilleur des biberons, le seul dont l'usage soit sans dangers, ainsi du reste que tout le corps médical le reconnaît et le proclame ; mais encore le **Parfait Nourricier** est devenu le centre de groupement de plusieurs spécialités utiles à l'enfance et qui sont toutes de premier ordre. C'est le **Miel de Dentition** qui guérit instantanément les gencives douloureuses. C'est l'**Amyloïlactine ou Bouillie de croissance** qui est un aliment absolument assimilable, unique pour les nourrissons, les vieillards, les malades et les convalescents et qui, en outre, est pour les gourmets, le plus exquis des Potages. — Ce sont les **Bandages herniaires** pour l'enfance, les seuls applicables, dès la naissance. **Parfait Nourricier**, 6, cité Trévise, Paris.

BONS PANAMA
Tirage du 15 juin 1893

Gros Lots (250,000 francs. (100,000 francs.

Le **Crédit Lyonnais**, Agences de Roubaix et de Tourcoing, vend ces Bons à 102 fr. et les reprend jusqu'au 21 juin inclus à 100 fr.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE
Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au Coaltar saponiné Le Beuf, son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le flacon, 2 fr.; les six flacons 10 fr. Dans toutes les Pharmacies.

GUERISON RADICALE
des Maladies Secrètes ET DES MALADIES DE LA **PEAU**
DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
Traitement rationnel par
M. VANDENDRIESSCHE
MÉDECIN-PHARMACIEN
LILLE, 6, rue Puébla, LILLE
Pommade Antiherpétique
pour dartres, eczémas, démangeaisons
2 fr. 25 le pot; 2 fr. 50 par mandat-poste
Consultations GRATUITES
t. les jours, de 9 à 5 h. et par correspondance

BULLETIN LAINIER
MARCHÉ A TERME de *Roubaix-Tourcoing*

DU 8 JUIN

Cote officielle de 4 heures 1/2
Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 Cote jour	TYPE B F Cote préc.	TYPE B F Cote jour
Janvier	5 00	..	..	..	..	..
Fév.	..	..	..	..	..	..
Mars	..	..	..	..	..	..
Mars nouv	..	..	..	..	..	..
Avril	..	..	..	..	..	..
Mai	..	..	..	..	..	..
Juin	4 85	..	..	..	..	..
Juillet	4 85	4 85	..	..	..	..
Août	4 90	4 875	..	..	..	..
Septembre.	4 90	4 90	..	..	..	..
Octobre	4 90	4 90	..	..	..	..
Novembre.	5 90	..	..	..	..	..
Décembre.	4 925	..	..	..	..	..

Peignés d'Australie
Type A.B

Janvier ..	..	—	Juillet	5 00	—
Février .	..	—	Août	5 00	—
Mars	..	—	Septembr.	5 00	—
Avril	..	—	Octobre ..	5 05	—
Mai	..	—	Novembr.	..	—
Juin	4 95	—	Décembr.	..	—

DÉTAIL DES VENTES

Ventes du jour
Type unique

Juillet	15,000	»	à 4.85
Août	5,000	»	à 4.875
Septembre	10,000	»	à 4.90
Octobre	20,000	»	à 4.90
Après bourse			
Juillet	10,000	»	à 4.85

Total : 60,000 kilos.
Tendance soutenue.

Anvers, 8 juin.

Peignées françaises de la Plata

En disponible, il a été traité 47 balles de la Plata en suin et 0 balles Australie.

Contrat A

Juin, 0.00 0/0 ; juillet, 0.00 0/0

Peignées allemandes de la Plata

Janvier 477 .[.; février 480 .[.; mars 482 .[.; avril 485 .[.; mai 000 .[.; juin 462 [.; Juillet, 462 .[.; août 465 .[.; septembre 467 .[.; octobre, 470 .[.; novembre 472 .[.; décembre 475 .[..
Ventes 140,000 kilos.
Marché soutenu.

LA VILLETTE, 8 Juin — **Bestiaux**

Espèces	Am.	Vendus	Prix 1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs	2729	2040	1 40	1 24	0 96
Vaches	1412	790	1 36	1 16	0 78
Taureaux	283	224	1 10	0 96	0 75
Veaux	2160	1517	1 80	1 60	1 40
Moutons	18178	15150	1 80	1 68	1 40
Porcs	6334	6180	1 40	1 36	1 32

BOURSE DE PARIS

3 o/o comptant	98	50	Sud.	896	—
3 o/o à terme	98	45	Fives-Lille	645	—
3 o/o au compt.	98	45	Lille-Béthune.	455	—
3 1/2 Am. comp.	105	95	Picardie-Flandr.	464	—
4 1/2 83 terme	106	10	Bons de la Presse	12	50
Ville de Paris.			Panama action	—	—
Oblig. 1855-1860.	567	—	— 3 o/o obl.	20	75
1865 4 o/o	543	—	— 4 o/o obl.	21	50
1869 3 o/o	429	75	— 5 o/o obl.	28	25
1871 3 o/o	421	—	— 6 o/o obl.	28	50
Id. quarts 3 o/o	111	75	Suez actions	2685	—
1875 4 o/o	539	—	— délégations	680	—
1876 4 o/o	539	50	— partˢ fond.	1125	—
1886 3 o/o	418	—	— Soc. civile.	1910	—
Id. quarts	106	75	Gaz de Paris.	1377	—
Ville de Lille 1860	114	25	Omnib. Paris	1045	—
Id. 1863	109	50	Russe 1880	98	20
Marseille 77, 3 o/o	407	—	— 1889	99	50
Dette Tunisienne	—	—	— 4 o/o cons	99	90
Banq. de France	3900	—	Egypte unifiée	101	32
Banq. Escompte	147	50	Extér. Espagne	66	05
Banque de Paris	668	50	4 o/o Hongrois	97	10
Compt. d'Escom.	485	—	5 o/o Italien	93	25
Crédit Foncier	985	—	Portugais 3 o/o	22	70
Dynamite cent.	450	—	4 o/o Turc.	22	22
500 fr. 4 o/o.	460	—	Banq. p. Autrich	532	50
10mes 4 o/o	—	—	Banq. Ottomane.	601	—
500 fr. 3 o/o.	—	—	Autrichien	652	—
10mes 3 o/o	—	—	Lombard	332	—
500 fr. 1863 4 o/o	—	—	Nord Espagne	154	—
Commun. 3 o/o	—	—	Sarragosse	187	—
Id. 5 es. 3 o/o	—	—	Portugais, (act.)	72	50
Id. 1875 4 o/o	—	—	Hellénique 1884.	245	—
Fonc. 1877 3 o/o	385	—	C. fer Lyon 3 o/o	—	—
Comm. 1879 3 o/o	473	—	— Médit. 3 o/o	462	50
Fonc. 1879 3 o/o	471	—	— P.-L.-M. anc.	463	50
Comm. 1880 3 o/o	469	—	— — nou.	456	25
Fonc. 1883 3 o/o	419	—	— Médoc	365	50
Fonc. 1885 3 o/o	464	—	— Midi	460	—
Crédit Alger	605	—	— Orléans 3 o/o	—	—
Crédit Lyonnais.	763	—	— — 1884	459	50
Crédit Mobilier	135	—	— Lyon 5 o/o	1278	—
Société Générale.	469	50	— Médit. 5 o/o.	643	—
Est	947	50	Bons 100 au por.	51	50
Lyon	1510	—	Algériens port.	40	—
Midi	1345	—	Russe 1889	[illegible]	[illegible]
Nord	1914	—	3 o/o am. terme	98	47
Orléans	1524	—	Cie Transatlant.	510	—
Ouest	1083	—	Consolidés angl.	—	—

Le gérant : E. DUGARDIN